



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041298

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7061
N/REF : 3/03/2024 0H34 C:022730 I:07200
V/REF : Contrat N°007061 du 06/11/2008

SDC 'Les Jardins de Sully'
C/O REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
17 QUAI GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LES JARDINS DE SULLY
93 RUE CRILLON 14 RUE MASSENA
RUE SULLY
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Mars 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°14 RUE MASSENA/93 RUE CRILLON - CONTACTER ME GRILO (GARDIEN)
TEL.04 78896254 (A PARTIR DU 15/09/2008)
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. Y. BODIN

CURAGE MECANIQUE - NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
CONTROLE ET ENTRETIEN DE 1 POMPE DE RELEVAGE

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/12/2023

Prix de base du contrat : 156,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2008 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 11/2023 Valeur : 137,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041298

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	205,76	205,76
TOTAL H.T.				205,76
T.V.A. a 10,00%				20,57
TOTAL T.T.C.En EURO				226,33

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.